LES MARGES BÉNÉFICIAIRES DÉSORMAIS FIXÉES PAR DÉCRET

Médicaments : finie l'anarchie ?

Face à l'anarchie que connaît le marché du médicament, et à l'augmentation de la facture, le gouvernement s'est décidé à mettre de l'ordre.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Désormais, les marges bénéficiaires lors de la production, de l'emballage et de la distribution des médicaments seront fixées par décret. Plus le médicament sera cher, moins la marge bénéficiaire sera importante.

Le but étant d'encourager l'utilisation du médicament générique et de réduire par la même occasion la trop lourde facture du médicament qui est passée de 523 millions de dollars en 1999 à 1,2 milliards de dollars en 2006, soit une hausse de 148%.

Rachid Boukerzaza qui l'a l'annoncé hier, a expliqué que le texte est le fruit d'un diagnostic du secteur qui fait apparaître une trop faible production nationale.

L'Algérie dépend, en effet, des importations. 90 % des besoins sont importés de 20 pays, à leur tête la France, suivie par le Danemark et la Jordanie.

Cette tendance est aggravée par la non-généralisation du générique, beaucoup moins cher que le princeps avec des conséquences désastreuses sur les équilibres des caisses de sécurité sociale. Le décret exécutif fixant les marges plafonds applicables à la production, au conditionnement et à la distribution des médicaments à usage de la médecine humaine et définissant les modalités de leur dépôt de prix, devra à terme permettre de « sauver le pouvoir d'achat, de diminuer les déséquilibres des caisses et d'encourager le générique». Le ministre de la communication assure que les dispositions de ce texte ne remettent pas en cause les intérêts économiques des fabricants qui conservent une marge «respectable». A titre d'exemple, pour un médicament qui coûterait 200 DA, la marge serait de 17%, pour celui dont le prix varie entre 200 et 400 DA, la marge serait de 12% alors que pour le médicament qui coûterait 600 DA, la marge ne serait que de 7%. Ces dispositions remettent-elles en cause le principe de l'économie de marché ?

Non, assure Boukerzaza qui explique que la loi sur la concurrence autorise l'exécutif à intervenir dans le marché et à fixer des plafonds.

N. I.

Un nouveau système d'information sur le monde rural mis en place

Le Conseil du gouvernement a entendu, hier, une communication relative au système d'information pour le programme de soutien au renouveau rural. Il s'agit de mettre en place un dispositif «basé sur la transparence» qui permette un suivi «en temps réel» des projets initiés en milieu rural. Pour le ministre délégué chargé du Développement rural, il s'agit d'instaurer « une démocratie participative » qui permette aux initiateurs des projets de connaître le niveau d'avancement de ces derniers et de mieux situer les blocages éventuels. Il faut savoir que la population rurale est estimée, fin 2006, à 13,8 millions d'habitants, majoritairement des jeunes des moins de 30 ans répartis sur 979 communes classées entièrement rurales et 562 partiellement rurales.

N. I.

Boukerzaza ne commente pas l'affaire Habiba

Interpellé au sujet du jugement de la jeune femme poursuivie à Tiaret pour «pratique illégale de culte», le ministre de la Communication a indiqué qu'il refusait de commenter une affaire en justice, se contentant de dire que les lois de la République devaient être appliquées dans toute leur rigueur. Interrogé au sujet des évènements qui ont secoué la ville d'Oran, le ministre a répondu que le gouvernement faisait tout pour contenir et éviter «ce genre de comportements». Invité à donner son avis sur les récentes déclarations de Zerhouni au sujet de l'établissement des cartes d'identité et passeports biométriques, il a expliqué que l'interdiction de la barbe pour les hommes et le hidjab pour les femmes sur les photos d'identité n'est pour le moment inscrite sur aucune loi et que cela restait une question d'«organisation». Le gouvernement, a-t-il dit, étudiera «ultérieurement» la question si les impératifs de sécurité imposaient de telles mesures.

N. I.

ALIMENTATION DE L'OUEST ALGÉRIEN EN EAU POTABLE

Tous les grands projets sont achevés

Le projet de réalisation du réseau d'alimentation en eau potable de l'Oranie, dénommé le MAO (Mostagnem, Arzew et Oran), sera opérationnel d'ici début 2009, a annoncé hier le ministre des Ressources en eau, Abdelmalek Sellal, lors d'une visite effectuée dans la wilaya de Tlemcen.

Lyès Menacer - Alger (Le Soir) - Les travaux concernant ce grand projet, qui intègre aussi la réalisation du barrage de Karrada (Chlef), seront achevés vers la fin de l'année en cours.

Le système Mostaganem-Arzew-Oran servira pour le transfert de 155 millions de mètres cubes par an et couvrira 12 centres urbains dont 7 sont situés au niveau de la seule wilaya d'Oran. Le coût global du projet est de 54 milliards de dinars.

Le problème du manque d'eau dans l'Oranie sera ainsi réglé, estime M. Sellal. La wilaya de Tlemcen bénéficie aussi de l'intérêt du département de Sellal qui a dépensé des sommes colossales pour satisfaire les besoins de la population locale en eau potable. «Tlemcen a souffert ces 20 dernières années du manque d'eau potable en raison du faible taux de pluviométrie dans l'Ouest algérien.

Le manque d'investissements de l'Etat dans le secteur de l'hydraulique a aggravé, en partie, la situation», a-t-il justifié la situation.

Les différents projets engagés par le ministère des Ressources en eau viendront donc renforcer l'Aep dans la région de Tlemcen et ses environs, a ajouté le ministre.

Deux stations de dessalement, d'une capacité de production de 200 000 m³/j chacune, sont en cours de réalisation à Souk Tlata et à Tafsout.

Elles couvriront une population de 880 000 habitants. La station de Tizghenit, exploitant cinq forages, renforcera le Grand-Tlemcen qui regroupe trois daïras (Tlemcen, Chetouane et Mansourah). Une somme de 250 millions de dinars a été dégagée pour l'achèvement des travaux d'adduction à l'équipement de cette station.

Le couloir ouest de Tlemcen sera alimenté à partir de 17 forages, situés dans le champ captant de Zouïa, région frontalière avec le Maroc.

Ces forages sont d'une capacité de 700 litres/seconde et assureront entre autres l'AEP à Maghnia, Bab-El-Assa, Marsat Ben-M'hidi, Nedroma et Ghazaouat, des régions où la distribution de l'eau se faisait une fois les 15 à 20 jours. Le coût de ce grand projet est de 70 milliards de dinars.

Dans la même région de Zouïa, un nouveau barrage est en cours de réalisation.

Le taux d'avancement du projet est d'environ 40%. Mais les travaux ont un peu piétiné en raison de la récente augmentation des prix des matériaux de construction, a justifié l'entreprise en charge du chantier.

Une demande de réévaluation du coût du projet a été formulée par cette entreprise auprès du ministre qui a toutefois exigé l'accélération des travaux.

Une fois achevé, le barrage captera entre 4 à 5 millions de mètres cubes d'eau, contre 2 millions de mètres cubes prévus initialement.

Une partie de l'eau de ce barrage servira à l'irrigation des terres agricoles, a indiqué M. Sellal. La ville de Maghnia sera servie, quant à elle, par le barrage de Hammam Boughrara. Interpellé sur le sort du projet de renforcement de la région de Tlemcen en eau potable à partir de Chatt El Gherbi (Naâma), le ministre a affirmé que l'étude est achevée depuis 3 mois. Le projet sera inscrit dans le programme quinquennal 2009/2013. Le projet en question bénéficiera au sud de la wilaya de Tlemcen qui, à en croire les dires de Sellal, sera alimentée en eau potable quotidiennement.

Le ministre a estimé que l'étape de renforcement de l'Ouest algérien en eau potable est achevée. Il s'agit maintenant, selon lui, de consolider les réseaux de distribution et d'assurer une meilleure gestion de cette ressource qui servira aussi le secteur de l'agriculture.

Plus de 10 000 ha de terres agricoles seront en fait irrigués à partir des différents barrages situés dans l'Ouest algérien.

L'Etat a débloqué la somme de 694 millions de dinars pour l'aménagement du seul périmètre d'irrigation de Hennya, d'une superficie de 912 ha. Le périmètre de Maghnia (1851 ha) sera, quant à lui, pris en charge à partir du barrage de Hammam Boughrara, a conclu le ministre.

L. M.

PRIX ALGÉRIEN DE LA QUALITÉ 2008

La course est ouverte

Les candidatures pour l'édition 2008 du Prix algérien de la qualité sont ouvertes jusqu'au 31 juillet prochain.

Lotfi Merad - Alger (Le Soir) - Ce prix initié par le ministère de l'Industrie et de la Promotion des investissements est destiné aux entreprises et organismes algériens ou de droit algérien publics et privés obligatoirement certifiés Iso 9000 et Iso 14 000. Il a pour principal objectif de récompenser la meilleure entreprise qui s'engage dans une démarche qualité. En sa qualité de président du jury, Mohamed El Hadi Louadfel, par ailleurs président-directeur général de l'entreprise BCR, a estimé que la finalité de ce concours est «d'instaurer au sein des entreprises une politique de préservation des intérêts du client».

Après réception et étude des dossiers des entreprises candidates, les résultats seront annoncés le 3 décembre prochain.

Selon les explications du P-dg de BCR, le choix des entreprises se fera sur neuf chapitres inspirés de ceux du référentiel Iso 9000, notamment en ce qui concerne l'implication du personnel de l'entreprise et la direction dans la démarche qualité ainsi que l'écoute du client et des usagers. Au-delà de la récompense, un trophée honorifique, un diplôme d'honneur et un chèque de deux millions de dinars, l'entreprise lauréate aura la crédibilité de travailler dans les normes internationales vis-à-vis de ses partenaires nationaux ou étrangers.

L. M.

VENTES DE PRODUITS BCR CONTREFAITS

500 millions de pertes annuelles

La contrefaçon touchant les produits BCR représente chaque année près de 500 millions de dinars, soit l'équivalent de 20 à 25% du chiffre d'affaires annuel du groupe qui tourne autour de 2,5 milliards de dinars.

Selon le P-dg de BCR Mohamed El-Hadi Louadfel, les produits BCR contrefaits proviennent principalement de Chine.

La contrefaçon touche surtout la branche robinetterie. Et pour y pallier, un protocole a été signé avec les services des douanes et du ministère du Commerce afin de limiter les conséquences préjudiciables de ce fléau sur les consommateurs et l'économie nationale.

L. M.

CERTIFICATION QUALITÉ

L'État a consacré 500 millions de dinars depuis 2002

L'Etat algérien a consacré près de 500 millions de dinars pour les programmes de certification des entreprises à l'Iso pour la qualité. Ainsi, depuis 2002, 350 entreprises algériennes ont obtenu la certification Iso 9000. Selon Djaballah Belkacemi, chef de division de la qualité et de la sécurité industrielle au ministère de l'industrie, l'aide de l'Etat couvre 50% des frais engendrés par ce processus de certification. Principale condition, les coûts ne doivent pas dépasser 3 millions de dinars.

L. M.